

29-06-16

Date de réception

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° d'enregistrement

2016-2311

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

17-01-17

Dossier complet le

1. Intitulé du projet							
Construction de deux serres agricoles dotées d'une toiture photovoltaïque							
2. Iden	ntification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire						
2.1 Personne physique							
Nom GAMIN	Prénom Alain						
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale							
RCS / SIRET	Forme juridique						
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°1						
	du des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du proiet						
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique						
N°36	Travaux ou constructions, réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération créé une SHON supérieure ou égale à 10000m² et inférieure à 40000m².						
	4. Caractéristiques générales du projet						
Doivent être annexées au présent forme 4.1 Nature du projet	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire						
multi-chapelle en verre. Les pan photovoltaïques pour une puissa Le projet pérennisera l'activité a	isage agricole d'une surface de 5907m² et 15876m² de type serre is sud des serres seront équipés de panneaux solaires ance de 2.33 MWc. gricole pour permettre le développement des tes, concombres, poivrons, aubergines, melons).						

4.2 Objectifs du projet

Les serres seront exploitées par M.GAMIN, qui cultivera des tomates, concombres, poivrons, aubergines, melons Les serres permettront d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production de M.GAMIN. Elles ont aussi pour objectif d'allonger la période de récolte grâce à des productions très précoces et très tardives, et ainsi d'éviter des importations de contre saison tout en valorisant au mieux la production. Elles créeront enfin un environnement climatique contrôlé qui permettra une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes.

La toiture photovoltaïque quant à elle produira l'équivalent de la consommation électrique de 850 foyers qui sera injecté sur le réseau public d'électricité. Les revenus tirés de la vente d'électricité permettrons de financer une partie de la serre agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le terrain sera nivelé pour permettre d'accueillir les serres.

Les eaux pluviales seront traitées et évacuées conformément aux exigences liées à la loi sur l'eau. (via des bassins de rétention d'eau).

La structure de la serre reposera sur des fondations béton. Elles seront pré-assemblées en usine et montées sur une période de 5 mois environ.

Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structure légère monter grâce à des petits engins de levage.

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité de maraîchère de l'exploitation repose principalement sur de la culture de plein champs et sous tunnels plastiques. Les serres ainsi construites permettront une optimisation des mises en culture et récoltes, toute l'année, dans des conditions de travail significativement améliorées. D'un point de vue exploitation énergétique, la centrale photovoltaïque sera soumis à un entretien et maintenance préventive et curative. Ainsi qu'un suivi à distance de la production.

d'autorisation ce formulaire est r				
d'autorisation ce formulaire est r				
	empli			
uire				
et et superficie globale (assiette) de	e l'opération -	préciser les u	nités de me	sure utilisées
caractéristiques			Valeur	
erre:				
Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>44</u> ° _	25_10"_N	Lat. <u>0</u> ° <u>(</u>	<u>)2 </u>
Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° _	_'_"_	Lat ° _	_'_"_
		? (Dui	Non X Non X
1 6	caractéristiques et 2 : erre: Coordonnées géographiques¹ Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : d'une installation ou d'un ouvra vrage a-t-il fait l'objet d'une étue prisé ? ne de travaux ?	caractéristiques et 2 : erre: Coordonnées géographiques¹ Long. 44 ° _ Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18 Point de départ : Long ° _ Point d'arrivée : Long ° _ Communes traversées : d'une installation ou d'un ouvrage existant ? vrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? prisé ? ne de travaux ?	et 2 : 21984m² 21898m² 4.80m 4.07m Coordonnées géographiques¹ Long. 44 ° 25 10" N Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b Point de départ : Long ° ' " Point d'arrivée : Long ° ' " Communes traversées : d'une installation ou d'un ouvrage existant ? vrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? orisé ? ne de travaux ?	et 2: erre: Coordonnées géographiques¹ Long. 44 ° 25 10" N Lat. 0 ° (Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° (Point de départ : Long ° ' " Lat ° _ Point d'arrivée : Long ° ' " Lat ° _ Communes traversées : d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui prage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui prisé ? de de travaux ? Oui

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

School project of the sols and sols and sols are like de votre projet? Actuellement les terrains sont utilisés pour de la culture maraîchère à l'air libre et sous tunnel plastique Existe-Hi un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/trocé de votre projet? Si oui, infitulé et date d'approbation: - Plan Local d'Urbanisme - Zonage A (Agricole) Four les rubriques 33° è 37°, le ou les documents ant-lis tait l'objet d'une évaluation aurérionnementale ? Pour les rubriques 33° è 37°, le ou les documents ant-lis tait l'objet d'une évaluation aurérionnementale ? Pour les rubriques 33° è 37°, le ou les documents ant-lis tait l'objet d'une évaluation aurérionnementale ? Pour les rubriques 33° è 37°, le ou les documents ant-lis tait l'objet d'une évaluation aurérionnementale ? Pour les rubriques 33° è 37°, le ou les documents ant-lis tait l'objet d'une évaluation aurérionnementale ? Pour les rubriques 33° è 37°, le ou les documents ant-lis tait l'objet d'une évaluation aurérionnementale ? Pour les rubriques 33° è 37°, le ou les documents ant-lis tait l'objet d'une évaluation aurérionnementale ? Pour les rubriques 33° è 37°, le ou les documents ant lis tait l'objet d'une évaluation aurérionnementale ? Source : Cartographie CARMEN commune litterale d'une d'une	9	CHISIDIII	ile ellvi	ionnementale de la zone a implantation envisagee								
Existe-til un ou plusieurs documents d'urbonisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupacion des sois sur le lieu/fracé de votre projet ? Si oui, initué et date d'approbation : Précisez le ou les réglements applicables à la zone du projet Pour les nubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? - Plan Local d'Urbanisme - Zonage A (Agricole) Pour les nubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? - Plan Local d'Urbanisme - Zonage A (Agricole) - Pour les nubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? - Pour les nubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale : - Oui Non X - Se 1 pleux environnementale : - Complétez le trobleou suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet bitrout/vevex developement-barrable gous tirfetudes-impoct - Lequel/Laquelle ? - Du la (RNIEF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? - Source : Cartographie CARMEN		ols sur le	e lieu d	de votre projet ?								
Existe-til un ou plusieurs documents d'urbonisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupacion des sois sur le lieu/fracé de votre projet ? Si oui, initué et date d'approbation : Précisez le ou les réglements applicables à la zone du projet Pour les nubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? - Plan Local d'Urbanisme - Zonage A (Agricole) Pour les nubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? - Plan Local d'Urbanisme - Zonage A (Agricole) - Pour les nubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? - Pour les nubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale : - Oui Non X - Se 1 pleux environnementale : - Complétez le trobleou suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet bitrout/vevex developement-barrable gous tirfetudes-impoct - Lequel/Laquelle ? - Du la (RNIEF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? - Source : Cartographie CARMEN	Actuellement les terrair	s son	t utilis	sés pour de la culture maraîchère à l'air libre et sous tunnel								
Existe-I-II un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/fracé de volte projet ? Si oui, inflitulé et date d'approbation; d'approbation; Précèsez le ou les réglements applicables à la zone du projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation onvironnementale ? Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation onvironnementale ? S.2 Pigux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée : Complètez le tobleau suivant, por nots moyers vulties, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.davveloppenment-sturobles gour.life/hote-impost Le projet se situe-1-II : Oul Non Lequel/Laquelle ? dans une zone naturelle d'interêt écologique, fouristique et floristique de projet ou un crêfé de protection de biotope ? Source :Cartographie CARMEN												
Si oui, initrulé et act d'approbation : Prêcisez le ou les réglements applicables à la zone du projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet l'appropriet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet l'appropriet Source d'implantation envisagée : Complétez le fabileau suivant, par fous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/efude-impact Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'imérèt écologique, l'appropriet l'approp	piastique											
Si oui, initrulé et act d'approbation : Prêcisez le ou les réglements applicables à la zone du projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet l'appropriet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet l'appropriet Source d'implantation envisagée : Complétez le fabileau suivant, par fous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/efude-impact Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'imérèt écologique, l'appropriet l'approp												
Si oui, initrulé et act d'approbation : Prêcisez le ou les réglements applicables à la zone du projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet l'appropriet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet l'appropriet Source d'implantation envisagée : Complétez le fabileau suivant, par fous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/efude-impact Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'imérèt écologique, l'appropriet l'approp												
Si oui, initrulé et act d'approbation : Prêcisez le ou les réglements applicables à la zone du projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet l'appropriet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet l'appropriet Source d'implantation envisagée : Complétez le fabileau suivant, par fous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/efude-impact Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'imérèt écologique, l'appropriet l'approp												
Si oui, initrulé et act d'approbation : Prêcisez le ou les réglements applicables à la zone du projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet l'appropriet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou voir projet l'appropriet Source d'implantation envisagée : Complétez le fabileau suivant, par fous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/efude-impact Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'imérèt écologique, l'appropriet l'approp	Evisto til un ou plusiques documents d'urbanismo (onsemble des documents d'urbanismo											
Si oui, initiulé et date d'approbation: Précisez le ou les réglements applicables à la zone du projet Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale? Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation ou la voir environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée: Compiétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle de l'une d'une d'une l'une d'une l'une de l'ype 1 ou il (XIIEFT) ou couverle par un arrêté de protection de biotope? Source :Cartographie CARMEN Source :Cartographie CARMEN dans un parc natironal, un parc naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? X Source :Cartographie CARMEN Source :Cartographie CARMEN												
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non X	concernes) regioniemam rec	copan	orr acs	13013 301 10 1100/11000 00 VOITO PTOJOT :								
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée : Complètez le tobleau suivant, par fous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement.durable.gouv.fr/etude-impact Le projet se situe-t-II: dans une zone naturelle d'une d'une d'une de protection de biotope ? Source :Cartographie CARMEN Source :Cartographie CARMEN dans un parc national, un parc naturell main, une reserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel main, une reserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel main, une reserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? Source :Cartographie CARMEN Source :Cartographie CARMEN Source :Cartographie CARMEN	Si oui, intitulé et date	- Plar	Loca	al d'I Irhanisme								
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée : Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable_gouv.lt/etude-impact Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérét écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de profection de biotope? Source :Cartographie CARMEN sur le territoire d'une commune littorale? Source :Cartographie CARMEN	d'approbation :											
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale? S2 Enjew environnementaux dans la zone d'implantation envisagée : Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.lt/etude-impact Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérér écologique, faunistique et filoristique de type I ou II (ZNIEFT) un II (ZNIEFT) couverte par un arrêté de protection de biotope ? Source :Cartographie CARMEN sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours Source :Prim.net		- Zona	age A	(Agricole)								
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée : Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.tr/etude-impact Le projet se situe-t-il : Oui Non Lequel/Laquelle? dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? Source :Cartographie CARMEN sur le territoire d'une X dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (fégionale ou nationale) ou un parc naturel régional? sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas Source : Prim.net échéant, en cours												
environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'Implantation envisagée: Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact Le projet se situe-t-il: Uni Non Lequel/Laquelle? Lequel/Laquelle? Lequel/Laquelle? Source :Cartographie CARMEN Source :Cartographie CARMEN sur le terrifoire d'une constitue de protection de biotope? Lequel/Laquelle d'intérét écologique, founistique de protection de biotope? Source :Cartographie CARMEN	la zone ao projer											
environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'Implantation envisagée: Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact Le projet se situe-t-il: Uni Non Lequel/Laquelle? Lequel/Laquelle? Lequel/Laquelle? Source :Cartographie CARMEN Source :Cartographie CARMEN sur le terrifoire d'une constitue de protection de biotope? Lequel/Laquelle d'intérét écologique, founistique de protection de biotope? Source :Cartographie CARMEN												
environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'Implantation envisagée: Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact Le projet se situe-t-il: Uni Non Lequel/Laquelle? Lequel/Laquelle? Lequel/Laquelle? Source :Cartographie CARMEN Source :Cartographie CARMEN sur le terrifoire d'une constitue de protection de biotope? Lequel/Laquelle d'intérét écologique, founistique de protection de biotope? Source :Cartographie CARMEN												
environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'Implantation envisagée: Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact Le projet se situe-t-il: Uni Non Lequel/Laquelle? Lequel/Laquelle? Lequel/Laquelle? Source :Cartographie CARMEN Source :Cartographie CARMEN sur le terrifoire d'une constitue de protection de biotope? Lequel/Laquelle d'intérét écologique, founistique de protection de biotope? Source :Cartographie CARMEN												
S.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée : Compiétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact Le projet se situe-t-il : Oul Non Lequel/Laquelle ? dans une zone naturelle d'intérêt écologique, founistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? sur le territoire d'une X sur le territoire d'une X dans un parc national, un parc naturell marin, une réserve naturelle (régionale el ou nationale) ou un parc naturel en cour attonale) ou un parc naturel régional ? sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	Pour les rubriques 33° à 37°, le	ou les	docun	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation								
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, founistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? Sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturelle marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? Source : Cartographie CARMEN Source : Cartographie CARMEN Source : Cartographie CARMEN	environnementale?			Out Non X								
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, founistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? Sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturelle marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? Source : Cartographie CARMEN Source : Cartographie CARMEN Source : Cartographie CARMEN	5.2 Enjeux environnementaux	dans l	a zone	d'implantation envisagée :								
Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? Sur le territoire d'une commune littorale? IX Source :Cartographie CARMEN Source :Cartographie CARMEN Source :Cartographie CARMEN Source :Cartographie CARMEN X Source :Cartographie CARMEN Sur le territoire d'une commune littorale? IX Source :Cartographie CARMEN Source :Cartographie CARMEN	Complétez le tableau suivan			yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet								
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunisitique et floristique de type I ou II (ZNIEF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet											
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunisitique et floristique de type I ou II (ZNIEF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	http://www.developpement-			<u>r.tr/etude-impact</u>								
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours Source :Cartographie CARMEN Source :Cartographie CARMEN		-durable	e.gouv	· 								
faunistique et floristique de type I ou II (XNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou notionale) ou un parc naturel régional ? sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours Source :Cartographie CARMEN Source :Cartographie CARMEN		-durable	e.gouv	· 								
type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cous	Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle	Oui	e.gouv	· 								
en zone de montagne ? sur le territoire d'une Commune littorale ? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique,	Oui	Non Non	Lequel/Laquelle ?								
en zone de montagne ? sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un parc naturell marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de	Oui	Non Non	Lequel/Laquelle ?								
sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou	Oui	Non Non	Lequel/Laquelle ?								
sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	Oui	Non Non	Lequel/Laquelle ?								
sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	Oui	Non Non	Lequel/Laquelle ?								
sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	Oui	Non Non	Lequel/Laquelle ?								
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? Source :Cartographie CARMEN Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oui	Non X	Lequel/Laquelle ?								
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? Source :Cartographie CARMEN Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oui	Non X	Lequel/Laquelle ?								
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? Source :Cartographie CARMEN Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oui	Non X	Lequel/Laquelle ?								
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? Source :Cartographie CARMEN Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oui	Non X	Lequel/Laquelle ?								
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? Source :Cartographie CARMEN Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oui	Non X	Lequel/Laquelle ?								
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? Source :Cartographie CARMEN Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oui	Non X	Lequel/Laquelle ?								
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ?	Oui	Non X	Lequel/Laquelle ?								
parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours Source : Cartographie CARMEN Source : Prim.net	Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?	Oui	Non X	Lequel/Laquelle ?								
parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours Source : Cartographie CARMEN Source : Prim.net	Actuellement les terrains sont utilisés pour de la culture maraîchère à l'air libre et sous tunnel plastique Existe-l-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sois sur le lieu/fracé de votre projet ? Si oui, intiffué et date d'approbation : - Plan Local d'Urbanisme - Zonage A (Agricole) Pour les subriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation oul Non x environnementale ? 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée : Complétez le tableau sulvant, par lous moyers utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.devicopement.chudele.gouv.ffetabel-impact Le projet se situe-t-il : Oui Non Lequel/Laquelle ? dans une zone noturelle d'intérét écologique, flouristique et floistique de la pour la U (ZNIEFF) ou couverte par un artié de protection de biotope ? sur le ferritoire d'une Source :Cartographie CARMEN dans un parc national, un parc national, un parc naturel main, une réserve naturelle (régionale) ou un parc la drune commune litrorale ? Source :Cartographie CARMEN											
parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours Source : Cartographie CARMEN Source : Prim.net	Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?	Oui	Non X	Lequel/Laquelle ?								
réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? Source : Cartographie CARMEN sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours Source : Cartographie CARMEN Source : Prim.net	Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale?	Oui	Non X	Lequel/Laquelle ?								
ou nationale) ou un parc naturel régional ? sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours Source : Prim.net	Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale?	Oui	Non X	Lequel/Laquelle ?								
naturel régional ? sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours Source : Prim.net	Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale?	Oui	Non X	Source :Cartographie CARMEN								
un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas céchéant, en cours	Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale	Oui	Non X	Source :Cartographie CARMEN								
un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas céchéant, en cours	Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc	Oui	Non X	Source :Cartographie CARMEN								
un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas céchéant, en cours	Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc	Oui	Non X	Source :Cartographie CARMEN								
échéant, en cours	Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?	Oui	Non X	Source :Cartographie CARMEN								
	Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? sur un territoire couvert par un plan de prévention du	Oui	Non X X	Source :Cartographie CARMEN Source :Cartographie CARMEN								
	Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas	Oui	Non X X	Source :Cartographie CARMEN Source :Cartographie CARMEN								

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	Source :Cartographie CARMEN
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Source :Cartographie CARMEN
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	Source : Prim.net
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Source :Cartographie CARMEN
dans une zone de répartition des eaux ?		x	Source :Cartographie CARMEN
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	Source : Mairie
dans un site inscrit ou classé ?		X	Source :Cartographie CARMEN
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	Source :Cartographie CARMEN
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		x	Source :Cartographie CARMEN

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	 Irrigation des cultures Le projet n'augmentera pas les prélèvements actuels Économie d'eau par gestion de l'évapo-transpiration aucun impact
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	 Dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales (noue d'infiltration, canalisations, collecteurs drainant) Création du bassin de rétention conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau"
	est-il excédentaire en matériaux ?		X	Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		x	Aucune importation de remblais ne sera nécessaire
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		x	Terrain en culture, donc pas d'intérêt écologique patrimonial
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	Terrain déjà en culture
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	x	Source : Prim.net
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	Source : Prim.net
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	- En phase diurne : les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007 - En phase nocturne : aucun bruit
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	x	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	 Rejet des eaux pluviales dans les ouvrages prévus pour leur gestion (bassins de rétentions) Récupération des eaux du bassin et réutilisation pour l'aspersion agricole
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	Aucun impact visuel car : - le site est entouré de parcelles dédiées à l'exploitation agricole - les différentes constructions aux alentours sont dédiées aux activités agricoles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	Création de 1 à 2 salariés ETP (Equivalent Temps Plein)

6.2 Les incid	cidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui	Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incid	cidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
	du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou ait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
L'étude d'	d'impact n'est pas nécessaire car :
	mpact environnemental sur la faune car le terrain est déjà en culture et entouré de parcelles
_	, et le mode culture choisi est respectueux de l'environnement. mpact sur les masses d'eau (déclaration loi sur l'eau), pas d'affouillement, pas de pollution
	x souterraines due à l'activité agricole.
	n du rejet des eaux pluviales par infiltration par bassin de rétention.
- Pas d'im du site.	mpact ni de bruit ni d'odeur pour les habitations les plus proches ou pour les utilisateurs
	n compte du volet paysager.
- Pas d'im	mpact sur le risque naturel.

	8. Annexes								
8	8.1 Annexes obligatoires								
	Objet								
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;								
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;								
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;								
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;								
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;								
V	.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les arties auxquelles elles se rattachent	3							
	Objet								
	Pièces jointes :								
	- PC01 - Plan de situation	-							
	- PC02 - Plan de Masse								
	- PC6 et PC7/8 - Insertion paysagère								
	- Extrait du PLU de la commune	-							
	- Annexe 1 à demande d'examen au cas par cas								
_									
	9. Engagement et signature								
Je	e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X								
	Fait à PAMPROUX le, 16/01/2017								

Signature



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

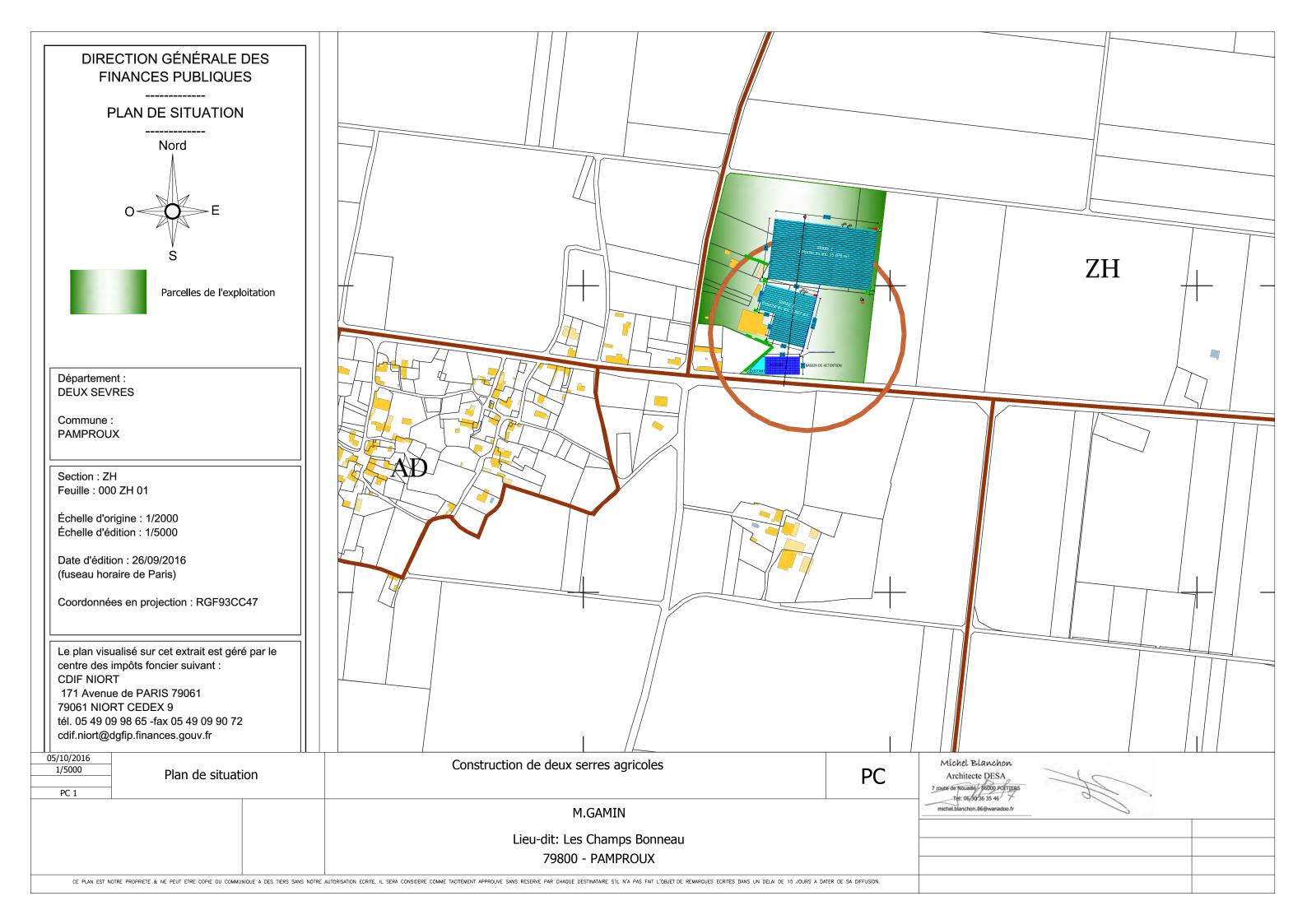
Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

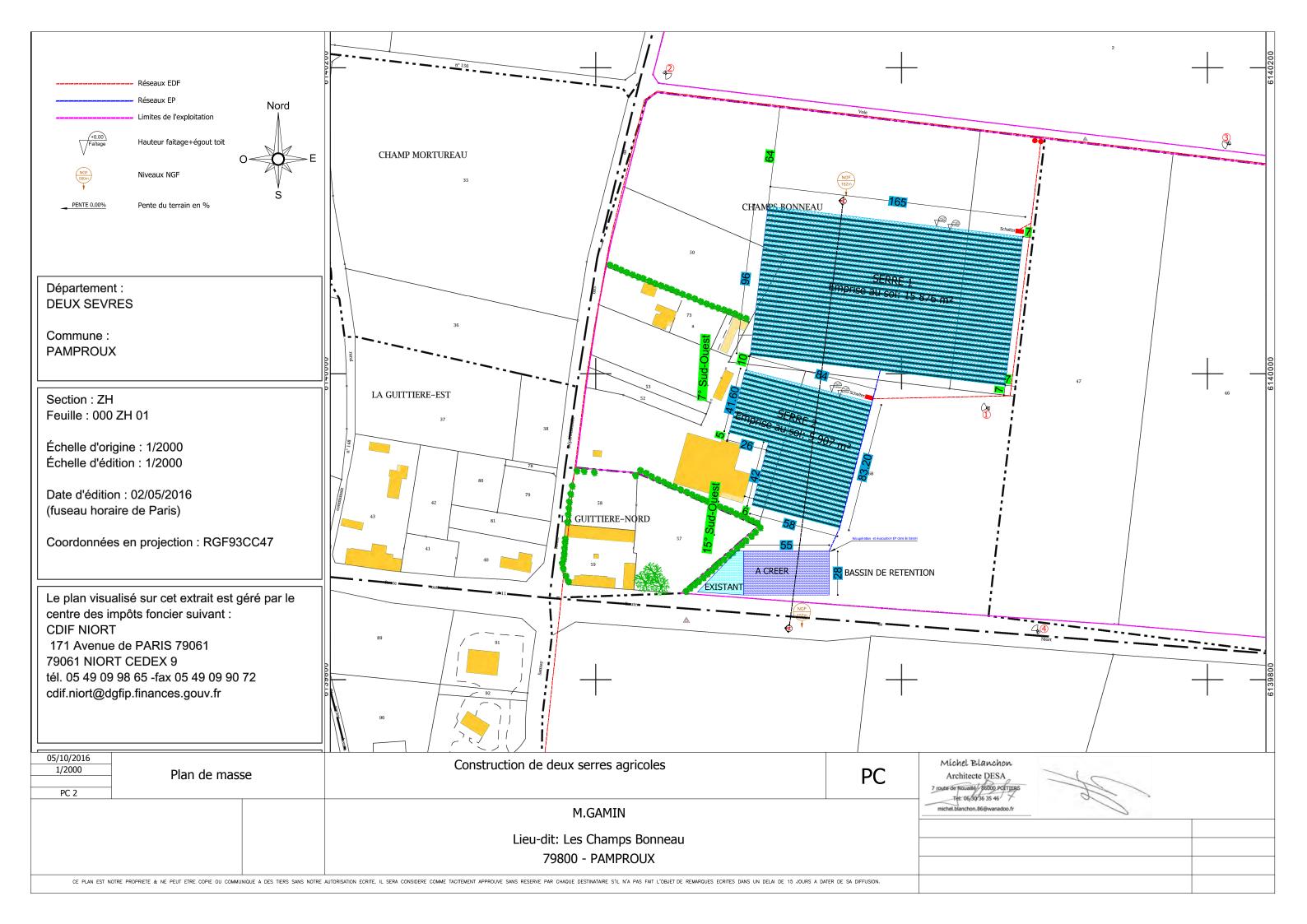
NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne phys	ique				
Nom	GAMIN		Prénom	Alain	
Adresse					
Numéro	Extension	Nom	de la voie		
	Lieu-dit: La Guittière				
Code Postal	79800 Localité	PAMPROUX		Pays	
Tél.	06.11.94.90.70		Fax		
Courriel			@		
Personne mora	ıle				
Nom			Prénom		
Adresse du si	ège social				
Numéro	Extension	Nom	de la voie		
Code postal	Localité			Pays	
Tél.			Fax		
Courriel			@		
Personne habil	itée à fournir des renseiç	gnements sur la pr	ésente dem	nande	
Nom	GAMIN		Prénom	Alain	
Qualité	Gérant exploitation				
Tél.	06.11.94.90.70		Fax		
Courriel			@		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage
TECHNIQUE SOLAIRE, 62 avenue de la loge, 86440 MIGNÉ-AUXANCE











13/09/2016 PC 6	Insertions photore	listes Construction de deux serres agricoles PC		PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Novame / 86000 portues			
			M.GAMIN		michel.blanchon.86@wanadoo.fr			
			Lieu-dit: Les Champs Bonneau 79800 - PAMPROUX					
CE PLAN	EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMU	IQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE, IL SERA CONSID	DERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 1	15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				

CHAPITRE 1 ZONE A

Caractère du territoire concerné

Cette zone correspond à l'essentiel du territoire communal. Elle est réservée aux activités agricoles.

Le secteur Ae est concerné par les préoccupations environnementales de la ZPS (Natura 2000).

Les dispositions permissives de l'article R 123.10.1 du Code de l'Urbanisme ne s'appliquent pas à la zone A.

Rappel:

- Les installations et travaux divers sont soumis à l'autorisation prévue aux articles L 421.1 et L 421.4 du Code de l'Urbanisme.
- Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation dans les espaces boisés classés figurant au plan.
- Les défrichements sont soumis à autorisation dans les espaces boisés non classés faisant partie d'un massif boisé, en application des articles L 311.1 à L 311.5 du Code Forestier.

Article A 1 - Occupation et utilisation du sol interdites

Dans tous les secteurs :

- les opérations d'habitat groupé
- les nouvelles constructions et installations à usage industriel, artisanal ou commercial.
- le stationnement de plus de trois mois de caravanes isolées.
- les habitations légères de loisirs et les terrains affectés à leur accueil.
- les terrains de camping et de caravanage.
- les aires de stationnement.
- les installations et travaux divers suivants, lorsque l'occupation ou l'utilisation du terrain doit se poursuivre durant plus de trois mois :
 - . les dépôts de véhicules hors d'usage
 - . les parcs d'attractions ouverts au public.

En outre, en secteur A :

- les installations classées autres que celles liées et strictement nécessaires à l'activité agricole.

> En outre, en secteur Ae :

- les nouveaux sièges d'exploitation agricole,
- les installations classées pour la protection de l'environnement.

Article A 2 - Occupation et utilisation du sol admises sous conditions

> En secteur A:

- les constructions à usage d'habitation, de bureau ou de service à condition qu'elles soient directement liées aux exploitations agricoles (ces constructions doivent satisfaire aux besoins nés de l'économie rurale, de la promotion de l'agro-tourisme ou du tourisme vert).
- la création de nouveaux sièges d'exploitation agricole et les bâtiments d'élevage ou de stockage, à condition que dans le respect de l'article R 111-2 du code rural ces installations ne soient pas incompatibles avec la proximité des zones urbaines ou d'aménagement futur. Tout bâtiment d'élevage ne peut être implanté que dans le respect des normes d'éloignement par rapport aux limites des zones urbanisées ou urbanisables qui reçoivent ou peuvent recevoir des habitations. Ces normes d'éloignement sont celles définies par les lois (hygiène, salubrité publique, installations classées) et par le règlement sanitaire départemental.
- les installations nécessaires au stockage des produits agricoles ainsi que les installations classées nécessaires compatibles avec le caractère de la zone, à condition que des dispositions particulières soient prises afin d'éviter toute gêne et tous risques pour le voisinage (nuisances, incendie, explosions, incommodité).
- le changement de destination des constructions de quelque nature que ce soit, à condition :
 - . soit que le projet reste lié à l'exploitation agricole,
 - . soit que la construction identifiée à cet égard au plan de zonage n'entrave pas par sa présence le bon fonctionnement des activités agricoles.

> En secteur Ae :

- Les constructions à usage d'habitation, à condition qu'elles soient directement liées à l'exploitation agricole.
- Le changement de destination des constructions, à condition qu'elles soient identifiées à cet égard sur le plan de zonage et qu'elles n'entravent pas le bon fonctionnement des activités agricoles.

Article A 3 - Conditions de desserte et d'accès aux voies

Tout nouvel accès direct sur la RD 611 (ex RN 11) est interdit.

Les accès doivent être adaptés à l'opération et aménagés de façon à préserver la sécurité routière.

La protection des haies n'interdit pas l'accès aux parcelles.

. . .

Article A 4 - Conditions de desserte par les réseaux

§ 1 Eau potable

Le raccordement au réseau public d'eau potable est obligatoire pour toute construction le nécessitant ainsi que pour toute occupation ou utilisation du sol qui requiert une alimentation en eau potable.

§ 2 Assainissement

1/ Eaux usées

A défaut de réseau collectif, un dispositif d'assainissement individuel peut être admis (cf. annexe du règlement). Il doit être conçu de façon à pouvoir être mis hors circuit et à permettre le raccordement de la construction au réseau collectif quand celui-ci se réalise.

L'évacuation des eaux non traitées dans les rivières, fossés, égouts ou caniveaux d'eaux pluviales est interdite.

2/ Eaux pluviales

Les aménagements réalisés sur le terrain doivent garantir l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau collectif s'il existe ou dès que celui-ci se réalise.

A défaut de réseau public, l'aménagement ne doit jamais faire obstacle au libre écoulement des eaux. Le propriétaire doit réaliser les dispositifs rendus nécessaires par l'aménagement envisagé.

Article A 5 - Caractéristiques des terrains

Pour toute construction nouvelle à usage d'habitation ou changement de destination à usage d'habitation nécessitant la mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif, le terrain aura une superficie permettant un dispositif conforme à la réglementation en vigueur.

Article A 6 - Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

Sauf dispositions contraires portées au plan (L.111-1-4), les constructions doivent s'implanter :

- à l'alignement lorsque les constructions riveraines sont implantées à l'alignement,
- en retrait avec un minimum de 8 mètres. Ce retrait est porté à 10 m pour les routes départementales.

. . .

Article A 7 - Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Les constructions peuvent s'implanter :

- soit en limite de propriété lorsque la hauteur de la construction projetée est inférieure à 6 mètres,
 - soit en retrait à une distance égale ou supérieure à 6 mètres.

Article A 8 - Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété

Il n'est pas fixé de règle à l'article A 8.

Article A 9 - Emprise au sol

Il n'est pas fixé de règle à l'article A 9.

Article A 10 - Hauteur des constructions

Il n'est pas fixé de règle à l'article A 10.

Article A 11 - Aspect extérieur

Rappel: article R 111-21 du Code de l'Urbanisme (annexe du règlement).

La charte architecturale et paysagère du Pays du Haut Val de Sèvre constitue un ensemble de recommandations qu'il est utile de prendre en compte.

Les prescriptions relatives à la mise en œuvre des nouvelles techniques d'économie d'énergie sont précisées à l'article 2-6 des dispositions générales.

Les constructions devront soit respecter les couleurs et les formes de l'architecture traditionnelle des bâtiments agricoles et s'accorder avec la topographie originelle du terrain de façon à limiter les terrassements extérieurs, soit s'inspirer de l'expression architecturale contemporaine s'intégrant naturellement à l'environnement existant.

A ce titre sont interdits:

- le blanc, le noir et les couleurs criardes pour le gros œuvre,
- l'emploi à nu, des matériaux fabriqués en vue d'être recouverts,
- l'usage de la tôle non prélaquée,
- les pignons et murs mitoyens laissés à nu, sans traitement esthétique, à la suite d'une démolition.
- les toitures monopente d'une construction non adossée à un bâtiment existant.

. . .

A l'inverse, sont préconisés :

- Bâtiments allongés et étroits
- Utilisation mixte de tôle, bardage bois et béton
- Bardage bois si possible sur une partie des bâtiments
- Couleur neutre ou foncée
- Plantation des abords des bâtiments par des haies bocagères et des arbres.

Article A 12 - Stationnement

Il n'est pas fixé de règle à l'article A 12.

Article A 13 - Espaces libres - Plantations

Les espaces boisés classés sont soumis aux dispositions de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme (cf. annexe du règlement).

Les haies existantes seront préservées (cette protection ne saurait interdire l'accès aux parcelles).

La charte architecturale et paysagère du Pays du Haut Val de Sèvre préconise, à cet égard, de composer les haies avec des essences variées de caractère champêtre en excluant les thuyas et autres cupressus.

Article A 14 - Coefficient d'occupation du sol

Il n'est pas fixé de C. O. S.